

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement – Année 2013

Le service assainissement est géré par la Commune de Remouillé et le rapport est établi par Le Maire.

a) Contexte du service

Service public d'assainissement	<ul style="list-style-type: none">- en affermage- contrat avec la SAUR de 11 ans qui se termine le 31/12/2016
Rôle de la SAUR	<ul style="list-style-type: none">- gestion du service (application du règlement du service fonctionnement, surveillance et entretien des installations)- gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients)- entretien des ouvrages et leur renouvellement sauf collecteurs et Génie Civil
Rôle de la commune	<ul style="list-style-type: none">- renouvellement des collecteurs et du Génie Civil

b) Indicateurs techniques

Caractéristiques du service	<ul style="list-style-type: none">- 524 abonnés en 2013 (contre 508 en 2012) + 3,15 %- 39 129 m³ facturés en 2013 (contre 35 623 en 2012) + 9,84 %
Diagnostic permanent	<ul style="list-style-type: none">- recherche des eaux parasites par le fermier dans le cadre de son contrat : il respecte ses engagements (cf article 7 du contrat) et a réalisé 780 ml d'hydrocurage préventif du réseau- Aucune inspection télévisée n'a été réalisée en 2013
Station d'épuration	<ul style="list-style-type: none">- actuellement 1500 équivalents (habitant)- 2 silos de stockage de boue (150 m³ et 350 m³)- valorisation des boues par épandage sur les terres agricoles (superficie de 7 ha)- vérification par la SATESE du fonctionnement de la station 2 fois par an- la qualité de l'eau traitée est restée globalement satisfaisante sur l'ensemble de l'année- opérations courantes d'entretien correctement réalisées.
Entretien des installations et renouvellement des équipements	<ul style="list-style-type: none">- 780 ml d'hydro curage préventif du réseau de collecte des eaux usées (rue de la Bosselle, chemin d'exploitation vers la STEP, rue des Champs)

c) Indicateurs financiers

Recettes	16 043,17 €	Surtaxe assainissement pour la commune
	37 434,56 €	Part exploitant
Travaux réalisés par la collectivité	3 206,98 €	Frais d'étude et frais liés au marché assainissement

d) Surtaxe assainissement

Part collectivité HT	18,50 € 0,1750 €	l'abonnement Par m ³
Part exploitant HT	20,05 € 0,72 €	l'abonnement par m ³
Agence de l'eau HT	0,19 €	
Coût du service assainissement sur la base d'une consommation de 120 m³	1,4929 € TTC le m ³	

e) Etat de la dette

Au 31/12/2013, le capital restant dû s'élevait à 4 408,79 €. L'emprunt sera soldé au 31/12/2014.

Le rapport intégral est consultable en mairie.